

## devis - contrat - resilier

Par **didier97**, le **26/08/2010** à **15:45**

Bonjour,

Je suis jeune chef d'entreprise, gérant d'une SARL. J'ai établi un devis, il y a de cela environ 2ans, pour la création d'un site internet. Il y était mentionné en plus de la partie générique relatives aux produits et leurs détails, un planning de réalisation qui s'étalait sur environ 3 mois. Je n'ai pas établie de contrat plus spécifique. Mais d'un accord oral commun, nous nous étions entendu sur le fait qu'il me faudrait réaliser une collecte des informations à publier sur le web, de manière à réaliser le site. C'est à ce niveau que survient le problème. Le client n'a cessé de reculer les rendez-vous, ainsi que les collectes prévues, pour ne plus laisser de nouvelles. Il revient vers moi aujourd'hui et me demande s'il était possible de continuer. Ainsi il faut savoir que 50% de la prestation à été réalisée, et qu'un acompte avait été versé (30%). ai-je le droit de rompre le contrat (devis) ? et dans le pire des cas, de proposer un nouveau devis prenant en compte ce qui a été réalisé ? il faut savoir que mes tarifs et m'a structure ont véritablement changés depuis, en revenant sur cet prestation, je serais perdant.

Par **Camille**, le **30/08/2010** à **10:20**

Bonjour,

Et dans votre devis, vous n'aviez pas pris la précaution d'écrire quelque chose du genre  
[quote:2zqzfvyr]

Devis valable pour toute commande passée avant le XXX et pour une livraison prévue avant le YYY

[/quote:2zqzfvyr]

Image not found or type unknown

C'est pourtant une bonne et sage précaution.

Dans votre message, vous ne dites pas si vous avez déjà parlé de ce problème à votre client et qu'il n'est pas d'accord avec une éventuelle révision de prix raisonnable.